

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	---- I. pour machines du n° 84.56:		G/HS/94			
	---- b. autres	25		US,SE	CCSI/69	
	---- II. autres	25		US,SE	CCSI/69	
8466.94	-- pour machines des n°s 84.62 ou 84.63:					
	--- A. pour machines du n° 84.62:					
	---- II. autres	25		US	CCSI/69	
	--- B. pour machines du n° 84.63	25		US	CCSI/69	
84.67	Outils pneumatiques ou à moteur autre qu'électrique incorporé, pour emploi à la main:					
	- pneumatiques:					
8467.11	-- rotatifs (même à percussion)	5		US,SE	CRMI/63	
8467.19	-- autres	5		US,SE	CRMI/63	
	- autres outils:					
8467.81	-- Tronçonneuses à chaîne	5		US,SE	CRMI/63	
8467.89	-- autres	5		US,SE	CRMI/63	
	- Parties					
8467.91	-- de tronçonneuses à chaîne	5		US,SE	CRMI/63	
8467.92	-- d'outils pneumatiques	5		US,SE	CRMI/63	
8467.99	-- autres	5		US,SE	CRMI/63	
8468.10	- Chalumeaux guldés à la main	20		SE	CCSI/69	
8468.20	- autres machines et appareils aux gaz ²⁰			SE	CCSI/69	
8468.90	- Parties:					
	-- B. autres	20		SE	CCSI/69	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
84.69	Machines à écrire et machines pour le traitement des textes:		G/HS/94			
8469.10	- Machines à écrire automatiques et machines pour le traitement des textes	10		IT,US	CRMI/63	
8469.21	- autres machines à écrire, électriques: -- d'un poids n'excédant pas 12 kg, coffret non compris	10		IT,US	CRMI/63	
8469.29	-- autres	10		IT,US	CRMI/63	
8469.39	- autres machines à écrire, non électriques: 8469.31-- d'un poids n'excédant pas 12 kg, coffret non compris	10		IT,US	CRMI/63	
	-- autres	10		IT,US	CRMI/63	
8470.10	- Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure	10		IT,US,SE	CRMI/63	
	- autres machines à calculer électroniques:					
8470.21	-- comportant un organe imprimant	10		IT,US,SE	CRMI/63	
8470.29	-- autres	10		IT,US,SE	CRMI/63	
8470.30	- autres machines à calculer	10		IT,US,SE	CRMI/63	
8470.40	- Machines comptables	10		IT,US,SE	CRMI/63	
8470.50	- Caisses enregistreuses	10		IT,US,SE	CRMI/63	
8470.90	- autres	10		IT,US,SE	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUIE

1	2	3	4	5	6	7
8471.10	- Machines automatiques de traitement de l'information, analogiques ou hybrides	10	G/HS/94	US	CRMI/63	
8471.20	- Machines automatiques de traitement de l'information, numériques, comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie	10		US	CRMI/63	
8471.91	- autres: -- Unités de traitement numériques, même présentées avec le reste d'un système et pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants: unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie	10		US	CRMI/63	
8471.92	-- Unités d'entrée ou de sortie, même présentées avec le reste d'un système et pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoires	10		US	CRMI/63	
8471.93	-- Unités de mémoire, même présentées avec le reste d'un système	10		US	CRMI/63	
8471.99	-- autres	10		US	CRMI/63	
8472.10	- Duplicateurs	10		IT,US	CCSI/69	
8472.20	- Machines à imprimer les adresses ou à estamper les plaques d'adresses: -- A. Machines à imprimer les adresses	10		IT,US	CCSI/69	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8472.90	- autres: -- A. Machines à trier, à compter et à encartoucher les monnaies -- B. autres: --- I. Machines à authentifier les chèques	10 10	G/HS/94	US IT,US	CCSI/69 CRMI/63	
8473.10	- Parties et accessoires des machines du n° 84.69 - Parties et accessoires des machines du no 84.70:	10		US	CRMI/63	
8473.21	-- des machines à calculer électroniques des n°s 8470.10, 8470,21 ou 8470.2910			US,SE	CRMI/63	
8473.29	-- autres	10		US,SE	CRMI/63	
8473.30	- Parties et accessoires des machines du n° 84.71	10		US	CRMI/63	
8473.40	- Parties et accessoires des machines du n° 84.72	10		US	CRMI/63	
8474.10	- Machines et appareils à trier,cribler, séparer ou laver: -- A. pour les minerais -- B. autres	5 25		US US	CCSI/69 CCSI/69	
8474.20	- Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser - Machines ou appareils à mélanger ou à malaxer:	25		US	CCSI/69	

XXXVII-240

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8474.31	-- Bétonnières et appareils à gâcher le ciment	25	G/HS/94	US	CCSI/69	
8474.32	-- Machines à mélanger les matières minérales au bitume	25		US	CCSI/69	
8474.39	-- autres	25		US	CCSI/69	
8474.80	- autres machines et appareils	25		US	CCSI/69	
8474.90	- Parties:					
	-- A. coulées ou moulées en fonte, fer ou acier:					
	--- I. pour les machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver les minerais	5		US	CCSI/69	
	--- II. autres	25		US	CCSI/69	
	-- B. autres:					
	--- I. pour les machines et appareils à trier cribler, séparer ou laver les minerais	5		US	CCSI/69	
	--- II. autres	25		US	CCSI/69	
8475.10	- Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	15		US,SE	CCSI/69	
8475.20	- Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre	15		US,SE	CCSI/69	
8478.10	- Machines et appareils	10		GB,US	CCSI/69	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
84.79	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommé ni compris ailleurs dans le présent Chapitre:			G/HS/94		
8479.89	- autres machines et appareils: -- autres: --- B. autres: ---- IV. autres: ---- c. Chalumeaux pouvant fonctionner dans l'eau; appareils pour couper ou percer le béton ou la roche	20			SE	CCSI/69
8479.90	- Parties: -- B. autres: --- I. en acier coulé: ---- b. de chalumeaux pouvant fonctionner dans l'eau; appareils pour couper ou percer le béton ou la roche	20			SE	CCSI/69
	--- II. autres: ---- b. de chalumeaux pouvant fonctionner dans l'eau; appareils pour couper ou percer le béton ou la roche	20			SE	CCSI/69
84.82	Roulements à billes, à gallets, à rouleaux ou à aiguilles:					
8482.10	- Roulements à billes	5			US,GB,SE	CRMI/63
8482.20	- Roulements à rouleaux coniques, y					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques	5	G/HS/94	US,GB,SE	CRMI/63	
8482.30	- Roulements à rouleaux en forme de tonneau	5		US,GB,SE	CRMI/63	
8482.40	- Roulements à aiguilles	5		US,GB,SE	CRMI/63	
8482.50	- Roulements à rouleaux cylindriques	5		US,GB,SE	CRMI/63	
8482.80	- autres, y compris les roulements combinés	5		US,GB,SE	CRMI/63	
	- Parties:					
8482.91	-- Billes, galets, rouleaux et aiguilles	5		US,GB,SE	CRMI/63	
8482.99	-- autres	5		US,GB,SE	CRMI/63	
8483.10	- Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebriquins) et manivelles	20		US	CRMI/63	
8483.20	- Paliers à roulements incorporés	20		US	CRMI/63	
8483.30	- Paliers, autres qu'à roulements incorporés; coussinettes	20		US	CRMI/63	
8483.40	- Engrenages et roues de friction, autres que les simples roues et autres organes élémentaires de transmission; broches filetées à billes ("vis à billes"); réducteurs, multiplicateurs et variateurs du vitesse, y compris les convertisseurs de couples	20		US	CRMI/63	
8483.50	- Volants et poulies, y compris les poulies à moufles	20		US	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUIE

1	2	3	4	5	6	7
8483.60	- Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation	20	G/HS/94	US	CRMI/63	
8483.90	- Parties	20		US	CRMI/63	
85.01	Moteurs et machines génératrices; à l'exclusion des groupes électogènes:					
8501.10	- Moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W:					
	-- A. Moteurs synchrones d'une puissance n'excédant pas 18 W	20		US	CCSI/69	
	-- B. autres:					
	--- I. Moteurs universels	20		US	CCSI/69	
	--- II. Moteurs à courant alternatif:					
	---- a. pour jouets	50		IT	CRMI/63	
	---- b. autres	20		US	CRMI/63	
	--- III. Moteurs à courant continu:					
	---- a. pour jouets	50		IT	CRMI/63	
	---- b. autres	20		US	CCSI/69	
8501.20	- Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W	20		US	CCSI/69	
	- autres moteurs à courant continu; ma- chines génératrices à courant continu:					
8501.31	-- d'une puissance n'excédant pas 750 W	20		US	CCSI/69	
8501.32	-- d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW	20		US	CCSI/69	
8501.33	-- d'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW:					
	--- A. Moteurs d'une puissance n'excédant pas 150 kW, machines génératrices,					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	destinés à des aéronefs civils:		G/HS/94			
	---- I. Moteurs	20		US		CCSI/69
	---- II. Génératrices:					
	----- a. d'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 100 kW	20		US		CCSI/69
	----- b. d'une puissance de 100 kW	18		US		CCSI/69
	----- c. excédant 100 kW	20		US		CCSI/69
	--- B. autres:					
	---- I. Moteurs de traction	20		US		CCSI/69
	---- II. autres:					
	----- a. autres moteurs	20		US		CCSI/69
	----- b. Génératrices:					
	----- 1. d'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 100 kW	20		CS,US		CCSI/69
	----- 2. d'une puissance de 100 kW	18		US		CCSI/69
	----- 3. excédant 100 kW	20		CS,US		CCSI/69
8501.34	-- d'une puissance excédant 375 kW	20		CS,US		CCSI/69
8501.40	- autres moteurs à courant alternatif, monophasés	20		US		CCSI/69
	- autres moteurs à courant alternatif, polyphasés:					
8501.51	-- d'une puissance n'excédant pas 750 W	20		US		CCSI/69
8501.52	-- d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW	20		US		CCSI/69
8501.53	-- d'une puissance excédant 75 kW - Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs):	20		US		CCSI/69

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8501.61	-- d'une puissance n'excédant pas 75 kVA	20	G/HS/94	CS,US	CCSI/69	
8501.62	-- d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA: --- A. destinées à aéronefs civils, d'une puissance: ---- I. moins de 100 kVA ---- II. égale à 100 kVA ---- III. plus de 100 kVA --- B. autres, d'une puissance: ---- I. moins de 100 kVA ---- II. égale à 100 kVA ---- III. plus de 100 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	20 18 20 20 18 20		US US US CS,US US CS,US	CCSI/69 CCSI/69 CCSI/69 CCSI/69 CCSI/69 CCSI/69	
8501.63	-- d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	20		CS,US	CCSI/69	
8501.64	-- d'une puissance excédant 750 kVA	20		CS,US	CCSI/69	
85.02	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques: - Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression moteurs diesel ou semi-diesel:					
8502.11	-- d'une puissance n'excédant pas 75 kVA	20		US	CCSI/69	
8502.12	-- d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA: --- A. destinés à des aéronefs civils, d'une puissance:					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	--- I. moins de 100 kVA	20	G/HS/94	US	CCSI/69	
	--- II. égale à 100 kVA	18		US	CCSI/69	
	--- III. plus de 100 kVA	20		US	CCSI/69	
	-- B. autres, d'une puissance:					
	--- I. moins de 100 kVA	20		US	CCSI/69	
	--- II. égale à 100 kVA	18		US	CCSI/69	
	--- III. plus de 100 kVA	20		US	CCSI/69	
8502.13	- d'une puissance excédant 375 kVA	20		US	CCSI/69	
8502.20	- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion):					
	-- A. destinés à des avions civils	20		US	CCSI/69	
	-- B. autres, d'une puissance:					
	--- I. n'excédant pas 7,5 kVA	20		US	CCSI/69	
	--- II. excédant 7,5 kVA:					
	---- a. excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 99 kVA	20		US	CCSI/69	
	---- b. égale à 100 kVA	18		US	CCSI/69	
	---- c. plus de 100 kVA	20		US	CCSI/69	
8502.30	- autres groupes électrogènes:					
	-- A. destinés à des avions civils, d'une puissance:					
	--- I. moins de 100 kVA	20		US	CCSI/69	
	--- II. égale à 100 kVA	18		US	CCSI/69	
	--- III. plus de 100 kVA	20		US	CCSI/69	
	-- B. autres:					
	--- I. Turbogénératrices, d'une puissance:					
	---- a. moins de 100 kVA	20		US	CCSI/69	
	---- b. égale à 100 kVA	18		US	CCSI/69	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	---- c. plus de 100 kVA	20	G/HS/94	US		CCSI/69
	--- II. autres, d'une puissance:					
	---- a. moins de 100 kVA	20		US		CCSI/69
	---- b. égale à 100 kVA	18		US		CCSI/69
	---- c. plus de 100 kVA	20		US		CCSI/69
8502.40	- Convertisseurs rotatifs électriques	20		US		CCSI/69
85.03 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n°s 85.01 ou 85.02:					
	- A. Frettes amagnétiques	20		US		CCSI/69
	- B. autres:					
	-- I. coulées ou moulées en fontes, fer ou acier:					
	--- a. parties de moteur pour jouets	50				
	--- b. autres	20		US		CCSI/69
	-- II. autres:					
	--- a. parties de moteur pour jouets	50				
	--- b. autres	20		US		CCSI/69
85.04	Transformateurs électriques, convertis- seurs électriques statiques (redresseurs par exemple), bobines de réactance et selfs:					
8504.10	- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge	18		US		CCSI/69
	-Transformateurs adiélectrique liquides:					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8504.22	-- d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA: --- B. d'une puissance excédant 1 600 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA: ---- II. d'une puissance excédant 35 000 V et 2 000 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA ---- III. autres			G/HS/94		
		20		FR,US	CRMI/63	
		18		US	CCSI/69	
8504.23	- d'une puissance excédant 10 000 kVA - autres transformateurs:	18		US	CCSI/69	
8504.31	-- d'une puissance n'excédant pas 1 kVA: --- B. autres: ---- II. autres:					
	----- a. Transformateurs pour jouets	50		IT	CRMI/63	
8504.32	-- d'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA: --- B. autres: ---- II. autres:					
	----- a. Transformateurs pour jouets	50		IT	CRMI/63	
8504.40	- Convertisseurs statiques	20		US	CCSI/69	
8504.50	- autres bobines réactance et autres selfs	18		US	CCSI/69	
8504.90	- Parties: -- A. de transformateurs, bobines de réactance et selfs: --- I. Noyaux de ferrite --- II. autres: ---- a. pour jouets					
		20		US	CCSI/69	
		50		IT	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	---- b. autres	20	G/HS/94	US	CCSI/69	
	-- B. de convertisseurs statiques	20		US	CCSI/69	
85.08	Outils électromécaniques à moteur électriques incorporé, pour emploi à la main:					
8508.10	- Perceuses de tous genres, y compris les perceuses rotatives	28			G/67	
8508.20	- Scies et tronçonneuses	28			G/67	
8508.80	- autres outils	28			G/67	
8508.90	- Parties	28			G/67	
85.10	Rasoirs et tondeuses à moteur électrique incorporé:					
8510.90	- Parties: -- B. Lames de tondeuses électriques à cheveux ou pour animaux	5		FR,SE	CRMI/63	
85.11	Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par com- pression (magnétos, dynamos- magnétos, bobines d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et joncteurs-disjoncteurs uti- lisés avec ces moteurs:					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8511.10	- Bougies d'allumage	10	G/HS/94	US,FR	CRMI/63	
8511.20	- Magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques	10		US,FR	CRMI/63	
8511.30	- Distributeur; bobines d'allumage	10		US,FR	CRMI/63	
8511.40	- Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices	10		US,FR,	CRMI/63	
8511.50	- autres générateurs	10		US,FR	CRMI/63	
8511.80	- autres appareils et dispositifs	10		US,FR	CRMI/63	
8511.90	- Parties	10		US,FR	CRMI/63	
85.12	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 85.39), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles:					
8512.10	- Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	13		SE,US	CRMI/63	
8512.20	- autres appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle	13		SE,US	CRMI/63	
8512.30	- Appareils de signalisation acoustique	13		SE,US	CRMI/63	
85.17	Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, y compris les appareils de télécommunication par courant porteur:					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8517.10	- Postes téléphoniques d'usagers	18	G/HS/94	SE	CRMI/63	
8517.90	- Parties:					
	-- B. autres:					
	--- I. d'appareils pour la téléphonie:					
	---- a. Parties électroniques assemblés:					
	----- 1. pour appareils de téléphone	18		SE	CRMI/63	
	----- b. autres:					
	----- 1. pour appareils de téléphone	18		SE	CRMI/63	
85.18	Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; écouteurs, même combinés avec un microphone; amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son:					
8518.10	- Microphones et leurs supports:					
	-- B. autres:					
	--- I. Microphones pour la téléphonie par fil	20		SE	CRMI/63	
	- Haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes:					
8518.21	-- Haut-parleur unique montés dans leurs enceintes	20		BX	T/51	T/51,619
8518.22	-- Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	20		BX	T/51	T/51,619
8518.29	-- autres	20		SE	CRMI/63	
8518.30	- Ecouteurs, même combinés avec un microphone:					
	-- B. autres:					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	--- I. pour la téléphonie ou la télégraphie par fil:		G/HS/94			
	---- a. pour la téléphonie par fil	18		SE	CRMI/63	
8518.90	- Parties:					
	-- A. des appareils du n° 8518.30:					
	--- I. pour appareils de téléphonie par fil	18		SE	CRMI/63	
	-- B. de microphones et leurs supports:					
	--- I. de microphones pour appareils de téléphonie par fil	20		SE	CRMI/63	
	-- C. d'haut-parleurs	20		BX	T/51	T/51,619
85.19	Tourne-disques, électrophones, lecteurs de cassettes et autres appareils de reproduction du son, n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son:					
	- autres électrophones:					
8519.29	-- autres:					
	--- A. Gramophones	20		BX,US	CRMI/63	
	- autres appareils de reproduction du son:					
8519.99	-- autres:					
	--- B. autres:					
	---- I. Appareils d'enregistrement du son cinématographiques	24		US	T/51	T/51,616
85.20	Magnétophones et autres appareils d'enregistrement du son, même incor-					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	porant un dispositif de reproduction du son:		G/HS/94			
8520.90	- autres: -- B. autres: --- I. Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son cinématographiques	24		US	T/51	T/51,616
85.22	Parties et accessoires des appareils des no.s 85.19 à 85.21:					
8522.90	- autres : -- B. autres: --- II. autres: ---- a. montages électroniques: ----- 4. autres: ----- aa. Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son cinématographiques	24		US	T/51	T/51,616
	---- b. autres: ----- 4. autres: ----- aa. Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son cinématographiques	24		US	T/51	T/51,616
85.25	Appareils d'émission pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie, la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	son; caméras de télévision:			G/HS/94		
8525.10	- Appareils d'émission	50			BX	CCSI/69
8525.20	- Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	50			BX	CCSI/69
8525.30	- Caméras de télévision	50			BX	CCSI/69
85.26	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande:					
8526.10	- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	50			BX	CCSI/69
	- autres: 8526.91-- Appareils de radionavigation	50			BX	CCSI/69
8526.92	-- Appareils de radiotélécommande;					
	--- A. destinés à des aéronefs civils	50			BX	CCSI/69
	--- B. autres:					
	---- I. Appareils pour la commande à distance des jouets, modèles réduits de bateaux ou d'avions	50				
	---- II. autres	50			BX	CCSI/69
85.27	Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie ou la radiodiffusion, combinés sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie:					
	- Appareils récepteurs de radiodiffu-					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	sion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie:		G/HS/94			
8527.11	-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	50		BX	CCSI/69	
8527.19	-- autres - Appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles, y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie:	50		BX	CCSI/69	
8527.21	-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	50		BX	CCSI/69	
8527.29	-- autres - autres appareils récepteurs de radiodiffusion, y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie:	50		BX	CRMI/63	
8527.31	-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	50		BX	CRMI/63	
8527.32	-- non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie	50		BX	CRMI/63	